15

17

18

19



fait étape à Fribourg

FRIBOURG-ALTERSWYL Place à la pipe à eau de la paix

RENCONTRE Il roule contre le perfide cancer

ROMONT Sur les traces caféinées d'Avenches

ROMONT Youpi, moins d'impôts BROC Mon chalet, ma «Bataille»

CUDREFIN Les Touaregs migrent vers la Broye



C'est officiel: le géant Emmi cède

GRUYÈRE AOC • Le groupe laitier lucernois a annoncé hier qu'il renonçait, dès 2013, à l'appellation «Gruyère» pour les fromages produits localement aux Etats-Unis.



La nouvelle va rassurer tous ceux qui contribuent à fabriquer le produit. CORINNE AEBERHARD-A

SERGE GUMY, KESSAVA PACKIRY

Emmi cède. Sous la pression politique et de l'Interprofession du Gruyère, le groupe laitier lucernois déclare renoncer à l'appellation «Gruyère» pour les fromages produits localement aux Etats-Unis par sa filiale Emmi Roth USA.

Dans un communiqué diffusé hier, le groupe indique: «Emmi, qui réalise 80% des ventes du Gruyère AOC, est le principal partenaire et le moteur de la réussite des exportations aux Etats-Unis (plus de 3000 tonnes vendues, ndlr). Pour renforcer encore l'engagement d'Emmi en faveur du Gruyère AOC, le Conseil d'administration a décidé de renoncer à l'appellation «Gruyère» à partir du 1er mai 2013.»

Pas de boule de cristal

La décision a été prise jeudi par le conseil d'administration, peu avant l'assemblée générale d'Emmi. Cette mesure concerne trois fromages sur vingt, précise le communiqué. A savoir ceux estampillés Grand Cru. La construction de la fromagerie du Wisconsin n'est ainsi pas remise en cause. Emmi, qui entend investir 40 millions de francs dans le projet, pourra ainsi se concentrer sur ses dixsept autres fromages. Le groupe lucernois ajoute cependant que si l'appellation «Gruyère» disparaît des produits Emmi, ce ne sera pas le cas chez les concurrents. Aux Etats-Unis, sept entreprises produisent du fromage appelé Gruvère.

L'enregistrement de la marque aux USA est donc d'autant plus important, déclare Emmi. Comme il l'avait fait savoir à «La Liberté» il y a quelques jours, le groupe affirme vouloir poursuivre ses efforts dans ce domaine. La tâche ne va pas se révéler facile: au pays de l'oncle Sam, le Gruyère est devenu un nom commun, donc impossible à enregistrer. C'est notamment le cas du parmesan. En revanche, Parmegiono a pu être enregistré. Le défi consistera donc pour Emmi à trouver une parade. «Je n'ai pas de boule de cristal. Je ne peux pas encore vous dire ce que nous allons faire. Mais nous sommes en contact avec des avocats. Et nous travaillons avec l'Interprofession du

Gruyère. C'est un effort commun», souligne Esther Gerster, responsable de la communication chez Emmi.

Esther Gerster insiste: le groupe laitier n'a pas cédé aux pressions. «C'est un scénario que nous avions imaginé depuis longtemps. Simplement, les discussions que nous avons eues ces derniers temps avec d'autres acteurs du Gruyère nous ont confortés dans ce choix.»

Une bêtise

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Directrice fribourgeoise des institutions, de l'agriculture et des forêts, Marie Garnier relève: «Le Conseil d'Etat est satisfait de cette décision.» Mais, avertitelle: «Il y a aussi d'autres endroits dans le monde où l'utilisation du mot Gruyère pour un fromage à pâte dure doit être combattue pour valoriser le Gruyère AOC.» Satisfaction, aussi, du côté des parlementaires fédéraux fribourgeois. «Je n'ai toujours pas compris comment le plus gros exportateur de gruyère avait pu faire une bêtise pareille», lâche le conseiller national gruérien Jean-François Rime. Sa collègue socialiste Valérie Piller Carrard se dit de son côté contente que «Emmi ait compris qu'il ne devait pas mettre en danger le Gruyère AOC.»

Cela dit, l'affaire du gruyère américain n'est pas close pour les élus aux Chambres. «Nous ne lâcherons pas», promet Jean-François Rime. Qui attend maintenant que le gruyère puisse être protégé d'une manière ou d'une autre aux Etats-Unis. Jacques Bourgeois, conseiller national libéral radical fribourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, dit lui aussi vouloir continuer le combat et protéger l'appellation «gruyère»: «Gruyère n'est pas un nom générique! Pourquoi le Champagne serait-il protégé et pas le Gruyère? Ces produits nous appartiennent, il n'y a pas de copie possible!»

Un peu sur la retenue

Pour Philippe Bardet, cette nouvelle représente un signe très positif pour le produit et ceux qui le fabriquent. «C'est une bonne conclusion à ce dossier. Nous allons pouvoir travailler de manière

constructive, sans nous tirer dans les pattes», précise le directeur de l'Interprofession du Gruyère, au terme d'une réunion avec Emmi, hier après midi.

Chef du service vaudois de l'agriculture, Frédéric Brand est sur la retenue. «Je ne suis pas très optimiste quant à une possible protection du Gruyère aux Etats-Unis par le registre des marques. L'indication géographique Gruyère n'est pas un terme générique aux USA. A ma connaissance aucun tribunal américain n'a pris une telle décision. La voie de faire reconnaître le nom Gruyère comme une marque de certification est actuellement bloquée. Mener une bataille juridique sur ce thème comporte des risques importants. En cas de décision négative en dernière instance, le Gruyère sera reconnu par une décision de justice comme un nom commun. Une voie possible est celle des accords bilatéraux ou multilatéraux entre Etats avec une clause sur la protection des indications géographiques et donc le Gruyère. Mais en ce moment, tout est bloqué. Il faudrait que l'IGP (indication géographique protégée) du Gruyère en France soit reconnue par Bruxelles. Et là, avec la puissance de feu de l'Union européenne et de la Suisse, ça pourrait changer.»

Frédéric Brand soulève un autre problème, de taille: «J'aimerais qu'Emmi précise ses intentions avec la protection des indications géographiques, notamment en relation avec le «consortium for common food»!» Emmi fait effectivement partie du comité de ce consortium qui n'a d'autre but, aux Etats-Unis, que de lutter contre la protection des indications géographiques dans le milieu des produits alimentaires. Fromages y compris. «La création de ce consortium est une réponse au mouvement de protection des indications géographiques qui a démarré avec la création du registre des Appellations d'origine protégée dans l'UE. La Feta est un exemple emblématique de ce mouvement avec la réservation de l'utilisation de ce nom uniquement à une région de Grèce. Les Danois qui en produisaient plus de 100000 tonnes ont dû changer le nom de leur fromage.» I

LE MINISTRE IRRITE SON MONDE

«Johann Schneider-Ammann souhaite-t-il amener notre Gruyère au niveau de son Emmental?» Sur sa page Facebook, le conseiller national Jean-François Rime (udc/FR) s'emportait hier contre le conseiller fédéral en charge de l'agriculture. Dans «La Liberté» d'hier, le ministre défendait en effet la décision d'Emmi de produire aux Etats-Unis du fromage labellisé «gruyère». «C'est une question de marketing, il faut assurer sa place sur le marché américain», argumentait Johann Schneider-Ammann. «Dans un monde qui se globalise, produire sur place permet d'éviter les problèmes de coûts et de nuisances liés au transport.» «A ce tarif-là, pourquoi Rolex ne produirait pas ses montres directement en Chine?» rétorque Jean-François Rime. Pour Jacques Bourgeois, le ministre de l'Economie, bien que du même parti que lui (libéral-radical), a carrément «mis les pieds dans le plat». Il le lui a d'ailleurs fait savoir hier matin via son collaborateur personnel - même si la décision annoncée hier par Emmi permet de passer l'éponge.

Johann Schneider-Ammann croyait sans doute bien faire en mettant en avant le développement à l'étranger d'Emmi, entreprise suisse, quitte à faire une entorse aux AOC helvétiques. Mais pour Jean-François Rime, ce développement ne doit pas se faire «à n'importe quelles conditions, quitte à mettre en péril les autres acteurs du marché».

De son côté, Jacques Bourgeois estime qu'une entreprise qui porte une croix suisse dans son logo ne peut pas ainsi prendre le risque de prétériter un produit suisse. «L'entreprise a quand même une responsabilité vis-à-vis des producteurs et des consommateurs», enchérit la socialiste Valérie Piller Carrard, qui comprend toutefois qu'Emmi veuille produire du fromage aux Etats-Unis. «Mais pas sous l'appellation de gruyère», conclut Jacques Bourgeois. SG

NORD VAUDOIS

Sursis au moins partiel pour les cambrioleurs

ANTOINE RÜF

Le verdict est tombé hier dans l'affaire de la bande de jeunes cambrioleurs broyards accusés de cinquante et un casses, commis en bandes à géométrie variable entre Moudon, Cheyres, Chénens et Sugiez dans les années 2008-2009 (lire «La Liberté» du 27 avril). Au final, un comparse a été acquitté, et les cinq condamnés l'ont tous été à des peines allant de trois ans de prison (18 mois ferme) à trois mois de jours-amende avec sursis. Des peines de quelques mois inférieures aux réquisitions du Ministère public, toutes assorties de sursis complets ou partiels.

Les quatre principaux accusés devront encore assumer des frais de justice allant de 11 000 à 20000 francs.

Le tribunal a tenu compte des zones floues de l'enquête, et a mis les accusés pour l'essentiel au bénéfice de leurs propres déclarations s'agissant du butin réalisé, qui a été sérieusement revu à la baisse.

Deux des malfrats passeront cependant quelque temps derrière les barreaux. Le cambrioleur en chef, qui a participé à chacun des 51 casses «avec une régularité de métronome» selon la présidente Françoise Dessaux, écope trente mois de prison dont six mois ferme et vingtquatre assortis d'un long sursis de cinq ans.

Le plus violent de la bande, multirécidiviste et accusé entre autres d'avoir blessé un homme en lui cassant un verre de vodka sur le crâne, a été le plus lourdement condamné: trois ans de prison, dont dix-huit mois ferme et dix-huit avec un sursis de cinq ans. Il avait passé une bonne partie de l'audience à démontrer à l'envi qu'il n'avait rien tiré de ses condamnations précédentes et de ses passages par la case prison. I

EN BREF

UN PIÉTON A ÉTÉ GRIEVEMENT BLESSE

FRIBOURG Un piéton de 40 ans s'est fait renverser sur la route de la Fonderie par une voiture jeudi vers 10 h, indique la police fribourgeoise. L'homme s'est fait percuter par une voiture en traversant un passage piétons à hauteur de la route des Daillettes. Le conducteur de l'automobile, âgé de 69 ans, circulait en direction du boulevard de Pérolles. Le piéton a été grièvement blessé. Il a été pris en charge par les ambulanciers et acheminé à HFR fribourgeois.

Sur votre smartphone

Découvrez notre site mobile

m.laliberte.ch